



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 avril 2019 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis 23, 6^e Rue, et désigné sous le numéro de lot 4 744 410.

La dérogation vise à autoriser l'implantation d'une remise à 0,70 mètre de la résidence alors que le règlement exige un espace libre de 1 mètre entre une remise et tout autre bâtiment situé sur le même emplacement. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 17.5.2.4 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 14^e jour de mars 2019.

Jacques Arsenault
Greffier